COMMUNE d'ORTALE (20234)

Etude de Mes Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, Notaires Associés, 1, rue Luiggi Giafferi 20200 BASTIA : Tél 04.95.31.25.10/Fax 04.95.32.55.62

Email: leandri-bronzini-decaraffa@notaires.fr

AVIS DE CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

Date de l'acte : 16/09/2020 Suivant acte reçu par Me Thomas LEANDRI, Notaire à BASTIA, il a été dressé conformément à l'art 1 de la loi du 06/03/2017 : Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 .

Identité des requérants bénéficiaires de la prescription.

- * Madame Dominique Françoise **TOSI**, née à PARIS (75006) le 26 juillet 1953, demeurant à NANTES (44000) 7, rue Léon BLUM.
- * Monsieur Bernard Antoine Dominique **TOSI**, né à ALGER (ALGERIE) le 19 avril 1956, demeurant à CAP d'AlL (06320), 2 Allée de la Mala.
- * Mademoiselle Michèle Catherine Marthe **TOSI**, née à MARSEILLE (13000) le 5 août 1948, demeurant à CHATENAY MALABRY (92290) 10 avenue de Robinson.
- * Madame José Félicie **BONIFACI**, née à ORTALE (20234) le 16 février 1943épouse de Monsieur Pierre **SANTUCCI**, demeurant à ORTALE (20234) TOZZA.
- * Madame Catherine **BONIFACI**, Née à MARSEILLE (13000) le 11 février 1952, demeurant à ORTALE (20234) MUCCHIO.
- * Monsieur Jean Antoine **BÓNIFACI**, né à ORTALE (20234) le 24 avril 1946, époux de Madame Jacqueline **DERENNES**, demeurant à COTIGNAC (83570) 2881 Route de Montfort Villa La Rabassière.

Désignation des Biens :

Commune d'ORTALE (20234)

* Les biens et droits immobiliers dépendant d'une maison à usage d'habitation élevée d'un sous sol, un rez de chaussée, un étage et grenier, comprenant :- au sous sol : une salle d'eau, un WC et une cave - au rez de chaussée, une cuisine à gauche, un salon avec cheminée d'angle à droite et une salle au fond côté Sud Est - à l'étage : quatre chambres et un balcon en façade Nord - grenier Cadastrée section A numéro 144, lieudit Mucchio pour une contenance de 1a40ca.

Lesquels biens et droits immobiliers comprennent :

Lot Numéro 1 : La totalité du sous sol, desservi par un escalier intérieur et par une porte en façade Est, comprenant une salle d'eau, un WC et une cave.

Et une quote indéterminée des parties communes.

Lot Numéro 2 : Au rez de chaussée, un couloir, une cuisine, un salon avec cheminée d'angle et une salle.

Et une quote indéterminée des parties communes

Lot Numéro 3 : La totalité de l'étage desservi par un escalier intérieur, comprenant quatre chambres et un balcon en façade Nord

Et une quote indéterminée des parties communes

Lot Numéro 4:

La totalité du grenier.

Et une quote indéterminée des parties communes

* Les parcelles de terre cadastrées :

	SECTION	N°	LIEUDIT OU VOIE	NATURE	CONTENANCE			
					На	Α	Са	
	Α	0213	OMBRIA		0	00	89	
	Α	0216	OMBRIA		0	00	53	

Α	0217	OMBRIA		0	00	48
С	0076	SCALZI	BND à	0	35	37
			prendre sur			
			70 A 74 CA			

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Pour avis Maître Thomas LEANDRI